



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 11 mars 2024

Délibération n° 2024-2265

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 7ème

Objet : Habitat - Acquisition, à titre onéreux, par exercice du droit de priorité avec préfinancement, de quatre appartements formant les lots n° 3, 5, 6 et 10 et quatre caves formant les lots n° 22, 26, 28 et 30, situés 45 rue d'Anvers, appartenant à l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (AGRASC)

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Béatrice Vessiller

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 23 février 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Fanny Dubot

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. L. Barge, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blache, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme F. Bouzerda, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme C. Burillon, Mme M-C. Burriland, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. P. Charmot, M. M. Chihi, M. P. Cochet, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, M. G. Corazzol, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. P. David, M. R. Debû, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier Dromain, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. A. Galliano, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, Mme M. Lecerf, M. M. Le Faou, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme J. Percet, M. É. Perez, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. M. Rantonnet, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme S. Runel, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellès, Mme N. Sibeud, Mme C. Subai, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme F. Benahmed (pouvoir à Mme C. Creuze), M. J-L. Da Passano (pouvoir à M. D. Kimelfeld), Mme N. Dehan (pouvoir à Mme F. Dubot), Mme I. Perriet-Roux (pouvoir à M. Y. Blein), M. J. Smati (pouvoir à Mme C. Dupuy).

Conseil du 11 mars 2024**Délibération n° 2024-2265**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 7ème

Objet : Habitat - Acquisition, à titre onéreux, par exercice du droit de priorité avec préfinancement, de quatre appartements formant les lots n° 3, 5, 6 et 10 et quatre caves formant les lots n° 22, 26, 28 et 30, situés 45 rue d'Anvers, appartenant à l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (AGRASC)

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 février 2024, exposant ce qui suit :

I - Contexte

Par courrier du 12 janvier 2024, réceptionné à la Métropole de Lyon le 17 janvier 2024, l'AGRASC a fait part de son intention de céder quatre appartements formant les lots n° 3, 5, 6 et 10 et quatre caves formant les lots n° 22, 26, 28 et 30, situés 45 rue d'Anvers à Lyon 7ème.

Par courrier du 17 janvier 2024, la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'Habitat et humanisme a fait part de sa volonté d'acquérir en préfinancement lesdits biens et a demandé qu'à cet effet, la Métropole exerce son droit de priorité, en vue de la production d'une nouvelle offre de logement social.

Conformément aux articles L 240-1 et L 240-3 du code de l'urbanisme accordant aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale un droit de priorité sur tout projet de cession d'un immeuble appartenant à l'État, la Métropole a décidé d'exercer son droit de priorité afin d'acquérir les biens ci-dessous désignés.

Ainsi, il est proposé l'acquisition par la Métropole des biens précités.

II - Désignation des biens acquis

Les biens sont cédés libres de toute occupation et se composent comme suit :

- un appartement, d'une superficie de 44 m², formant le lot de copropriété n° 3 avec les 64/1000 des parties communes générales attachées à ce lot,
- un appartement, d'une superficie de 28 m², formant le lot de copropriété n° 5 avec les 42/1000 des parties communes générales attachées à ce lot,
- un appartement, d'une superficie de 21 m², formant le lot de copropriété n° 6 avec les 34/1000 des parties communes générales attachées à ce lot,
- un appartement, d'une superficie de 21 m², formant le lot de copropriété n° 10 avec les 34/1000 des parties communes générales attachées à ce lot,
- une cave, formant le lot n° 22 avec les 1/1000 des parties communes générales attachées à ce lot,
- une cave, formant le lot n° 26 avec les 1/1000 des parties communes générales attachées à ce lot,
- une cave, formant le lot n° 28 avec les 1/1000 des parties communes générales attachées à ce lot,
- une cave, formant le lot n° 30 avec les 1/1000 des parties communes générales attachées à ce lot,

le tout situé sur terrain propre cadastré AY 124, d'une superficie de 300 m², situé 45 rue d'Anvers à Lyon 7ème.

III - Projet et conditions de l'acquisition

Cette acquisition s'inscrit dans le cadre des objectifs du plan local d'urbanisme et de l'habitat approuvé par délibération du Conseil n° 2019-3507 du 13 mai 2019 qui prévoit, notamment, de poursuivre le développement de l'offre de logements sociaux dans le 7ème arrondissement de Lyon qui en compte 21,24 %.

Les biens feront l'objet d'une cession en préfinancement au profit de la SCA Foncière d'Habitat et humanisme, en vue de la production de quatre logements en mode de financement prêt locatif aidé d'intégration.

Aux termes d'un acte de vente, l'acquisition sera réalisée moyennant un prix de vente de 350 000 €, libre de toute occupation ;

Vu les termes de l'avis de la direction de l'immobilier de l'État du 12 janvier 2024, joint au dossier ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole, à titre onéreux par exercice du droit de priorité en préfinancement, pour un montant de 350 000 €, de quatre appartements formant les lots n° 3, 5, 6 et 10 et quatre caves formant les lots n° 22, 26, 28 et 30, situés 45 rue d'Anvers à Lyon 7ème et appartenant à l'AGRASC, dans le cadre de la réalisation d'une nouvelle offre de logement social.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer tous actes et documents afférents à la présente acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière individualisée le 29 janvier 2024 pour un montant de 73 001 301,90 € en dépenses et 73 069 000 € en recettes sur l'opération n° 0P07O7862.

4° - La somme à payer sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - chapitre 458100, pour un montant de 350 000 € correspondant au prix de l'acquisition et de 5 700 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 12 mars 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240311-316503-DE-1-1 Date de télétransmission : 12 mars 2024 Date de réception préfecture : 12 mars 2024
